

[ORANGE] INTERESSEMENT / PARTICIPATION - Un partage de la valeur en trompe l'oeil

Nouveau paradoxe chez Orange !

Les résultats du groupe attestent d'une résilience et d'un retour à un bénéfice non amputé par des dépréciations massives en 2022. On aurait pu s'attendre à une nette augmentation des primes d'intéressement et de participation notamment grâce à l'atteinte voire la surperformance des indicateurs financiers, commerciaux et environnementaux. Or, il n'en n'est rien. En effet, on constate que la baisse mécanique de la masse salariale due à des départs massifs et des augmentations salariales collectives en berne, entraîne, corrélativement, une baisse des enveloppes d'intéressement. 127 millions € pour la participation au titre 2022 (vs 122 millions€ pour 2021)

La participation continue sa progression après deux années impactées par les charges de la crise sanitaire COVID comptabilisées en exploitation et non en charges exceptionnelles ! 164 millions € pour l'intéressement Orange SA au titre de 2022 (vs 166 millions € pour 2021)

La CFDT a pris ses responsabilités pour s'engager dans une négociation d'avenant de l'accord intéressement l'an dernier pour trouver un nouvel équilibre entre des objectifs de performance acceptables et réalisables et une répartition de la richesse créée en 2022. Il s'avère que si l'atteinte voire la surperformance des objectifs des indicateurs sont au rendez-vous et démontrent que les objectifs négociés étaient les bons, la baisse des effectifs de près de 8% et de la masse salariale ont eu un impact significatif sur la réduction de l'enveloppe à redistribuer.

Grâce à la signature de la CFDT de ces accords et avenants, les salariés perçoivent des primes d'intéressement qui correspondent entre 0,5 et 1,3 mois de salaires ! Rappelons que sans accord d'intéressement signé par CFDT, FO et SUD, il n'y aurait pas de prime d'intéressement au sein d'Orange SA.

Au moment où le partage de la valeur est en débat, la CFDT doit être plus que jamais pragmatique et utiliser les leviers du dialogue social pour préserver et défendre votre pouvoir d'achat !

La direction doit faire évoluer sa vision du partage de la valeur en privilégiant une répartition de la richesse créée au profit des salariés et non seulement des actionnaires !

INTÉRESSEMENT/PARTICIPATION
Un partage de la valeur en trompe l'oeil !
Février 2023

Nouveaux paradis chez Orange !

Les résultats du groupe affaiblissent d'une réduction et d'un retour à sa hauteur ses attentes par des dépréciations massives en 2022. On avait pu s'attendre à une nette augmentation des primes d'intéressement et de participation notamment grâce à l'attente voire la surperformance des indicateurs financiers, commerciaux et opérationnels. Or, il n'y a rien. En effet, en constatant que la baisse marginale du cours boursier due à des départs massifs et des dépréciations salariales effectuées en bourse, retraite, cumulativement, une baisse des enveloppes d'intéressement.

127 millions € pour la participation au titre 2022 (vs 122 millions € pour 2021)
La participation confirme la progression après deux années impactées par les charges de la crise sanitaire COVID comptabilisées en exploitation et non en charges exceptionnelles !

194 millions € pour l'intéressement Orange SA au titre de 2022 (vs 188 millions € pour 2021)
La CFDT a pris ses responsabilités pour s'engager dans une négociation d'avenant de l'accord d'intéressement fait pour trouver un nouvel équilibre entre des objectifs de performance acceptables et réalisables et une répartition de la richesse créée en 2022. Il est clair que si l'objectif de la surperformance des objectifs des indicateurs avait été respecté et dépassé, les salariés négociés dans les formes, le versement des enveloppes de primes de 0,5 et de 1,3 mois salariale ont eu un impact positif sur la réduction de l'envie de la richesse.

Grâce à la signature de la CFDT de ces accords et avenants, les salariés perçoivent des primes d'intéressement qui correspondent entre 0,5 et 1,3 mois de salaires ! Rappelons que sans accord d'intéressement signé par CFDT, FO et SUD, il n'y aurait pas de prime d'intéressement au sein d'Orange SA.

Au moment où le partage de la valeur est en débat, la CFDT doit être plus que jamais pragmatique et utiliser les leviers du dialogue social pour préserver et défendre votre pouvoir d'achat !
La direction doit faire évoluer sa vision du partage de la valeur en privilégiant une répartition de la richesse créée au profit des salariés et non seulement des actionnaires !

Le partage de la valeur sous surveillance !
Dans le cadre de la défense de votre pouvoir d'achat, la CFDT est présente et engagée sur tous les fronts de votre rémunération et notamment concernant les primes d'intéressement et de participation. Négociation, Participation, Avenants etc.

En 2021, dans le cadre de l'accord d'intéressement...
En 2021, dans le cadre de l'accord d'intéressement, la CFDT a obtenu une augmentation des primes d'intéressement de près de 5%.

En 2022, la CFDT a négocié l'instauration...
En 2022, la CFDT a négocié l'instauration des primes d'intéressement de 0,5 et 1,3 mois salariale.

En 2023, les résultats...
En 2023, les résultats salariaux ont permis une augmentation de 0,5 et 1,3 mois salariale de la prime d'intéressement.

Agissons-les !

Rejoignez le réseau international CFDT sur <https://www.cfdt.org>

Rejoignez le réseau CFDT Orange sur <https://www.cfdt.org/orange>

Rejoignez le réseau CFDT Orange sur <https://www.facebook.com/cfdt.orange>

Rejoignez le réseau CFDT Orange sur <https://www.youtube.com/cfdt.orange>

Documents

[\[ORANGE\] INTERESSEMENT / PARTICIPATION - Un partage de la valeur en trompe l'oeil](#)